

Carcassonne le 19 février 2013



A Monsieur Le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale de l'Aude

Monsieur le Directeur Académique,

Vous avez récemment informé les directeurs et directrices d'écoles élémentaires et primaires du département qu'ils vont devoir mettre en œuvre une nouvelle procédure informatique pour contribuer à l'informatisation des affectations des élèves en 6ème pour la rentrée prochaine.

Le descriptif des tâches à accomplir et le calendrier qui l'accompagne ne laissent aucun doute sur l'alourdissement du travail des directrices et directeurs, dans une période qui est déjà chargée.

Comme le SE-UNSA et l'UNSA-Education l'ont dénoncé à de nombreuses reprises, l'aide administrative à la direction d'école a été réduite à peu de chagrin depuis la rentrée 2012.

Dans ces conditions, il est inacceptable à nos yeux qu'une nouvelle charge de travail vienne s'ajouter.

Le SE-UNSA vous demande d'exempter les directeurs d'écoles élémentaires et primaires d'aide personnalisée jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en mon profond attachement à l'école Publique et Laïque.

Le Secrétaire Départemental SE-Unsa 11

Rémy-Charles Sirvent